



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le onze septembre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 septembre 2025 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, Jérôme JOMIER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

Procurations : Karine KREMER à Brigitte TOURET ; David GUILLAUME à Jérôme JOMIER.

Mme TULARS a été élue secrétaire.

Quorum : 8

Monsieur le Maire rend hommage à Madame Marie-Paule DUBREUIL, conseillère municipale, partie le 06 septembre 2025 et demande à l'Assemblée une minute de silence.

- **Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 24 juin 2025 :**

Le Procès-Verbal du 24 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Subvention d'investissement SICTOM pour la colonne à verre enterrée au lotissement : durée de l'amortissement :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025-02-06 du conseil municipal du 6 mars 2025 concernant la participation de la commune pour l'installation de la colonne enterrée pour les verres au lotissement Les 2 Rivières. Cette participation étant une subvention d'investissement en faveur du SICTOM Région Montluçonnaise, il y a lieu de l'amortir. Le Conseil municipal décide d'amortir cette subvention d'investissement sur 5 ans.

- **Subvention d'investissement SICTOM Région Montluçonnaise concernant le projet de la colonne à verre enterrée à Vitray :**

Monsieur le Maire précise que suite aux résultats positifs d'une première colonne à verres enterrée au lotissement des 2 Rivières installée au printemps 2025, un projet d'installer une colonne enterrée à Vitray pour remplacer le point de collecte actuel est prévu. La réalisation est à la charge du SICTOM pour 65% et à la charge de la commune pour 35%. Les frais de terrassement sont à la

charge de la commune. Le Conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité et décide d'amortir cette subvention d'investissement sur 5 ans.

- **Décision modificative révision PLU :**

Suite à la proposition financière de l'entreprise JD URBANISME – OXYRIA-ECOLOGIA, il y a lieu de faire une décision modificative :

- prog 403 acquisition maison route d'Ainay - 2 000€
- prog 406 révision PLU + 2 000€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

- **Procédure de révision simplifiée du PLU : définition des objectifs poursuivis et précision des modalités de concertation :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le Projet d'Amélioration et de Développement Durable (PADD) du PLU, un des premiers axes traités est la durabilité économique avec l'objectif de favoriser un développement économique adapté à la situation communale.

Deux entreprises existantes ont des projets d'extension sur des terrains leur appartenant. Cependant ces terrains sont situés en zones Agricole ou Naturelle du PLU. Compte-tenu du fait que l'actuelle réglementation de la zone Agricole du PLU n'autorise pas l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, une révision dite « allégée » du document d'urbanisme s'impose.

Les modalités de concertation pourraient être fixées de la façon suivante :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation a posteriori de l'affichage et de la publication de la présente délibération, en mairie de Meaulne, commune déléguée de Meaulne-Vitray, sur le site de la commune et dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de l'Allier,
- Mise à disposition en mairie de Meaulne, pendant au moins un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations du public,
- Organisation d'une réunion publique dont la date sera précisée dans l'avis de concertation publié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les objectifs et les modalités de concertation cités.

- **Décision modificative création d'un tiers lieu :**

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux pour la création d'un tiers lieu s'élève à 76 581.29€HT, soit 91 898.54€TTC.

Il y a lieu de faire une décision modificative :

En dépenses :

- Prog 403 acquisition maison route d'Ainay – 1 000€
- Prog 397 tiers lieu + 1 000€
- Prog 401 travaux MAM + 6 740€

En recettes :

- Prog 397 tiers lieu – 28 800€
- Prog 397 – 1 200€
- Prog 397 + 36 740€

L'Assemblée approuve à l'unanimité cette décision modificative.

- **Aménagement d'un tiers lieu : choix des entreprises :**

Le Conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour le marché de la création d'un tiers lieu :

Lot	Entreprises	HT	TTC
Travaux peinture intérieur	ENT BRAVY ERIC	5 973.25€	7 167.90€
Travaux isolation	GENEST OLIVIER	14 296.70€	17 156.04€
Travaux menuiserie	COURTIS TRAVAUX	10 742.02€	12 890.42€
Travaux maçonnerie	SARL TULLIO ET SANVOISIN	17 498.64€	20 998.37€

Travaux sanitaire	ENT NEVEU PATRICE	7 946.45€	9 535.74€
Travaux électricité	ENT NEVEU PATRICE	17 024.23€	20 429.07€

• **Aménagement d'un tiers lieu : demande de subventions :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- PETR Prog LEADER (50%)	36 740.64€
- Conseil Départemental thématique bâti (30%)	22 044.38€
- Autofinancement	14 696.27€
TOTAL	73 481.29€

• **Décision modificative extension de la Maison des Assistantes Maternelles :**

Monsieur JOMIER présente le projet à l'Assemblée. Suite au projet d'installer une troisième assistante maternelle, il y a lieu de faire une extension, afin de permettre à la MAM d'obtenir un nouvel agrément.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

En dépenses :

- Prog 403 acquisition maison route d'Ainay	- 12 000€
- Prog 401 travaux MAM	+ 12 000€
- Prog 401 travaux MAM	+ 40 000€

En recettes :

- Prog 401 travaux MAM	+ 1 500€
- Prog 401 travaux MAM	+ 38 500€

• **Travaux MAM : demande de subventions :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la demande de subvention suivante :

Plan de financement prévisionnel :

- CAF	48 555.29€
- MSA	1 500.00€
- Autofinancement	10 638.83€
TOTAL	60 694.12

• **Travaux portail cimetière : demande de subvention :**

Ordre du jour ajourné.

• **Mise en place du CFU (Compte Financier Unique) :**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du CFU :

la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil valide à l'unanimité la mise en place du CFU au 01/01/2026.

• **Présentation du RSU (Rapport Social Unique) :**

Monsieur le Maire présente le Rapport Social Unique 2024 de la collectivité aux élus. Ce rapport rassemble les données relatives aux politiques de ressources humaines sur de nombreuses thématiques (emploi, recrutements, parcours professionnels, absentéisme...). Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du RSU 2024.

- **Modification du RIFSEEP communal : annule et remplace les délibérations du 19/01/2023, 14/12/2023, 04/02/2025, et intégration des dispositions du décret n°2024-641 concernant les maladies longue durée :**

Monsieur le Maire précise que le RIFSEEP communal est actuellement réparti dans trois délibérations, afin de faciliter la lisibilité et la clarté du dispositif indemnitaire, il est nécessaire de déterminer l'ensemble du RIFSEEP communal dans un même document. De plus, un nouveau décret n°2024-641 du 27 juin 2024 mentionne qu'en cas de congé longue maladie ou grave maladie, le bénéfice des primes et indemnités est maintenu à hauteur de 33% la première année et de 60% les deuxième et troisième années. Il y a lieu d'intégrer ce nouveau décret au sein du RIFSEEP communal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

- **Subvention association ESOX :**

Monsieur MERLIN faisant partie du bureau de l'association ne participe pas au vote. Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention de l'association meaulnoise l'Esox. Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'association l'Esox.

- **Opération déplacement à vélo : deux demandes de subventions :**

Deux dossiers ont été déposés pour un vélo et validés, comme le prévoit le règlement de l'opération « déplacement à vélo ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde deux subventions de 200€ pour l'achat d'un vélo électrique.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente le courrier du SICTOM RM concernant le passage d'ambassadeurs du tri sur la commune de Meaulne-Vitray. Une étude fin 2024 montre que 70% de la poubelle ménagère contient encore des déchets valorisables. De ce fait, le SICTOM a lancé une expérimentation en début d'année sur 4 communes du département consistant à mettre en place des sacs poubelle transparents pour la poubelle ménagère. Suite aux résultats positifs de ce dispositif, le SICTOM a décidé de le généraliser sur l'ensemble des communes dépendant de la région montluçonnaise.
- Monsieur le Maire indique la possibilité de mettre un radar pédagogique aux Arpents. Un comptage est prévu prochainement.
- Monsieur le Maire présente le projet Ecoverger de la Fédération des Chasseurs de l'Allier, projet en faveur des vergers et la sensibilisation des enfants et des habitants à l'importance des vergers pour la biodiversité. La Fédération accompagne chaque commune participative tout au long de la réalisation du projet, de la réunion de présentation, à la distribution d'un kit composé de 10 arbres fruitiers, du matériel de protection et un panneau pédagogique jusqu'à la plantation avec les élèves. Les élus proposent le parc (ancien camping) comme lieu de plantation.
- Monsieur le Maire présente le second courrier de la Fédération des Chasseurs de l'Allier, celui-ci concernant la proposition de plantation de haie. Cette action ayant été réalisée l'année dernière sur la commune, le conseil décide de ne pas réaliser ce projet.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental de l'Allier concernant une demande de subvention pour le Fonds de Solidarité Logement. Le Conseil décide de ne pas contribuer à cette participation financière auprès du Département.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention de l'UNSS du collège de Vallon-en-Sully suite à sa participation au championnat de France d'escalade en mai 2025. Les élus souhaitent subventionner l'UNSS.
- Les élus rappellent la possible participation aux frais de transports scolaires pour les collégiens et les lycéens auprès des familles concernées.
- Monsieur le Maire fait lecture de l'appel à la solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier.
- Monsieur le Maire fait lecture du mail du Centre social annonçant la nouvelle directrice. Madame LEFEVRE, qui occupait le poste de secrétaire comptable depuis plus de 10 ans au sein du Centre social et qui occupe les fonctions de directrice depuis début septembre 2025.
- Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de formation pour les élus reçue. Chaque élu peut prétendre à des formations dans le cadre de son compte formation.
- Monsieur le Maire présente le courrier de l'avocat d'une famille proche du lieu prévu pour l'installation des logements seniors incitant le Conseil municipal à déplacer le projet au sein de la commune. Les élus, après énumérations des différents points positifs de cet emplacement (terrain plat, proximité du gîte pour accueillir les familles, projet de tiers lieu juste à côté...) pense que cet emplacement est le lieu le plus approprié pour ce projet. Plusieurs réunions avec Evoléo et les habitants sont prévues prochainement afin de discuter des évolutions concernant ce projet.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de son rendez-vous avec le SDE03 concernant la chaufferie et son réseau de distribution qui présente une perte assez conséquente. Des devis pour des audits sont attendus.

Prochain Conseil municipal le mardi 07 octobre 2025 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,



Françoise TULARS



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY - Le 16 octobre 2025

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET.

Procurations : Carine LAPLAINE à Jérôme JOMIER, Françoise TULARS à Pierre-Marie DELANOY.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2025	Approuvé à l'unanimité
Travaux MAM : choix des entreprises	Approuvé à l'unanimité
Travaux de remplacement d'un poteau incendie : demande de Fonds de Concours COMCOM pays de Tronçais	Approuvé à l'unanimité
Travaux portail du cimetière : demande de fonds de concours COMCOM Pays de Tronçais	Approuvé à l'unanimité
Travaux voirie : demande de Fonds de Concours COMCOM Pays de Tronçais	Approuvé à l'unanimité
Participation aux frais des transports scolaires	Approuvé à l'unanimité
Financement des travaux COMCOM	Approuvé à l'unanimité
Réalisation d'audits de la chaufferie communale : demande de subvention SDE03	Approuvé à l'unanimité
Annule et remplace délibération 2025-05-03 création d'un contrat à durée déterminée au 1er juillet 2025 : début du contrat au 1er septembre 2025	Approuvé à l'unanimité
Annulation délibération 2025-05-09 projet Evoléa installation 8 logements : participation de la commune du 24 juin 2025	Approuvé à l'unanimité
Projet Évoléa, création de 8 logements en habitat inclusif	Approuvé à l'unanimité
Demande de subvention de l'UNSS du collège Alain Fournier de Vallon en Sully	Approuvé à l'unanimité
Rapport d'activité 2024 Communauté de communes Pays de Tronçais	Approuvé à l'unanimité
SEA : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement 2024	Approuvé à l'unanimité
Déplacement à vélo : une demande de subvention.	Approuvé à l'unanimité

